

Avignon, le 13 juillet 2020

Monsieur Le Président du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du lundi 20 juillet 2020 au lundi 31 août 2020 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Monsieur le Président,

La Fédération CGT des Services publics n'a eu de cesse de dénoncer la loi d'urgence sanitaire, qui imposait des dérogations démocratiques, qui permettait des choix de mesures anti-sociales au détriment de la solidarité et de la vie des travailleurs, qui soutenait des attaques au statut et au droit du travail et qui faisait peser l'effort toujours sur les mêmes.

Durant toute cette période, le gouvernement a semblé découvrir que les agents de la Fonction publique, mis à mal par ses politiques d'austérité dénoncées par la Fédération CGT des Services publics, sont essentiels.

Alors que le déconfinement se déroule au pas de charge, ce sont encore aux agents dans les écoles, les crèches, aux égoutiers, aux agents du traitement des eaux, aux agents auprès des plus fragiles et des personnes âgées, aux agents de la Fonction publique territoriale en charge de la continuité des services, à qui il est demandé toujours plus de sacrifice et à qui le gouvernement a choisi de permettre aux collectivités de voler leur droit à congés.

Et, le gouvernement choisit également de diviser les travailleurs en instaurant des primes de 500 à 1500 euros à destination des personnels de santé, de 1000 euros maximum pour les agents du titre III, soumises au bon vouloir des collectivités, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires, voire même des services.

Pour cela, la Fédération CGT des Services publics, puisque le gouvernement reconnaît lui-même que les rémunérations ne sont pas à la hauteur de l'engagement et que la période à venir sera encore plus difficile à surmonter, réclame que la seule réponse soit le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des dix dernières années.

Les promesses gouvernementales, faites il y a seulement quelques semaines, sont oubliées et les automatismes du « monde d'avant » reprennent leur cours pour ce « monde d'après ».

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

Les politiques restent inchangées. Pour preuve, les graves reculs induits par la Loi de Transformation de la Fonction publique se voient confirmés par les décrets parus et ceux à venir profitant de la trêve estivale qui s'ouvre. Pour preuve également, le retour de la contre-réforme des retraites.

Nous ne pouvons ni nous taire, ni oublier que le désastre que nous venons de vivre et qui se poursuit, trouve sa source dans l'incurie de nos dirigeants politiques et dans l'avidité de ceux qui les soutiennent, en premier lieu, les multinationales et le monde de la finance.

Bien entendu, après avoir analysé la situation et fait le constat qu'elle résulte des politiques menées depuis trop longtemps, les agents de la Fonction publique territoriale, sur l'ensemble du territoire, ne mettent pas en suspens leurs revendications et ne se satisfont pas de la situation actuelle. Par conséquent, les revendications suivantes restent d'actualité :

- **Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;**
- **L'abrogation de la Loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;**
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- **Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;**
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- **La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, et le retrait du projet de système par points et d'allongement de la durée de cotisation voulu par le gouvernement ;**
- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité technique et CHSCT).

Au Département du Vaucluse, sur le plan local, nous portons également l'exigence de :

- **La mise en œuvre d'une étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans toutes les Directions de l'ensemble des réorganisations et de la mise en place du télétravail, qui découlent des mesures du PCA et du PRA ;**

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- **Du respect des obligations statutaires toujours en vigueur notamment par la mise en œuvre d'étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans le cadre de la réorganisation de grande ampleur des pôles, directions et services et dans l'attente la suspension de cette réorganisation ;**
- **Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;**
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- **Du remplacement sans délais des agents absents et partant à la retraite ;**
- **La création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et l'arrêt de l'ouverture à des privatisations des missions d'entretien dans les collèges ;**
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice ;
- **L'intervention d'un agent de sécurité sur l'EDeS de Graille à Carpentras, le maintien de l'intervention sur les EDeS de Lassone à Carpentras, d'Avignon Centre Ville-Est, d'Avignon Sud et d'Avignon Ouest sans limitation de durée et l'intégration de ces personnels dans les effectifs de la collectivité et le statut de la Fonction Publique Territoriale ;**
- L'accès de ces agents à des formations permettant de faire évoluer les fonctions de ces postes sur des logiques autres que strictement sécuritaires ;
- L'arrêt d'une organisation de travail tournante de ces agents sur les sites concernés et la stabilisation de leur affectation dans un établissement, comme membre à part entière du collectif de travail de cet établissement ;
- **Des moyens humains, à hauteur des besoins des personnes et des enfants handicapés, notamment des postes de titulaires à la MDPH et de la prise en compte de l'expertise des agents de la MDPH dans toutes nouvelles mises en œuvre d'organisation du travail et de procédures ;**
- La prise en compte égalitaire des vœux des agents pour les affectations sur les nouveaux postes ou postes vacants, au plus près de leur résidence administrative, y compris pour les personnels d'encadrement ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- **De la mise en place de ratios à 100% pour les 3 catégories relatifs à l'avancement de grade ;**
- Du respect des droits individuels à congés et du droit du choix au temps libre, et donc du retrait de la disposition pour 2020 de fermetures des services et de soustraction de trois jours de congés annuels...

Dans la période actuelle, afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, porter leurs revendications et

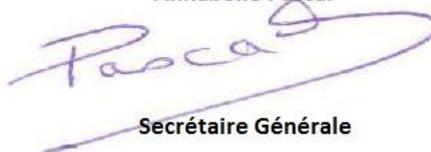
Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet 2020 et des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 août 2020 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

Annabelle Pascal



Secrétaire Générale